

**PAR COURRIEL
ET PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE**

Le 28 septembre 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire
La Régie de l'Énergie
800 Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'H.Q. relative aux mesures de soutien au développement
des serres – R-4127-2020
N/D : UPA-22

Chère consœur,

Nous nous adressons à la Régie pour demander un délai additionnel pour la production de notre mémoire en raison de circonstances particulières. Nous pensions être en mesure de respecter les délais fixés par la Régie, mais constatons ce matin qu'il nous sera impossible de finaliser nos travaux en vue d'un dépôt demain midi.

La mortalité dans la famille d'une de nos économistes attirée à la rédaction de notre preuve a passablement ralenti les travaux d'écriture de notre mémoire. Combiné aux circonstances liées à la COVID (fermeture d'école que fréquente le fils d'un de nos analystes) il est devenu évident qu'il nous serait impossible de finaliser nos travaux avant vendredi midi.

Pour ces motifs, l'UPA demande à la Régie de lui accorder un délai supplémentaire pour le dépôt de sa preuve soit jusqu'au vendredi 2 octobre à midi.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, recevez, chère consœur, l'expression de nos meilleurs sentiments.


Me Marie-Andrée Hotte

c. c. Me Simon Turmel H.-Q.
Mme Isabelle Bouffard, UPA
M. David Tougas, UPA